

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 JUILLET 2023

L'an 2023, le 06 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Avaray s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MEZILLE Jean-François, Maire, en session ordinaire.

**Présents** : M. MEZILLE Jean-François, Maire, M. ALDEBERT Vincent, M. FERNANDEZ Edgard, M. MÉRIEUX Dominique, Mme LEGRAND Anne-Claire, Mme LESIEUR Priscilla, Mme BAUCHER Soline, Mme BRIN Patricia, M. BLANCHER Denis.

**Excusés ayant donné procuration** : M. BACHET Patrice à Mme LESIEUR Priscilla.

**Absents** : M. SAUVAGE Didier, M. PRIOU Stéphane, Mme BERTHOT Armelle et M. RONNAY Pascal.

**A été nommée secrétaire** : Mme LESIEUR Priscilla

### **2023-30 – Rachat licence IV suite fermeture B'Art Gourmet**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa réunion du 08 juin 2023, les membres du Conseil Municipal ont approuvé le principe de l'acquisition de la licence IV suite à la fermeture du commerce B'Art Gourmet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie à un prix de vente maximum de 12 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de licence ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et comptant 2 abstentions, décide à la majorité :

- **d'adopter** les propositions de Monsieur le Maire.

Une réflexion sur le devenir du bar est évoquée et notamment de demander aux administrés ce qu'ils attendent comme services.

### **2023-31 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : tenue de secrétariat de mairie.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade des adjoints administratifs, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétaire de mairie à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 64 article 6411 du budget primitif 2023.

### **Tour de table :**

#### **Monsieur Edgard FERNANDEZ :**

Monsieur FERNANDEZ apporte des précisions quant à la toiture de la salle des fêtes et il informe que des devis ont été refaits à cause de l'amiante pour la dépose/repose. L'inspection du travail, la CRAM ainsi que la BdF doivent donner leur accord.

A ce jour, cela reviendrait à :

- |                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| - Diagnostic amiante =                | 440,00 € HT     |
| - Dépose/Repose =                     | 13 233,00 € HT  |
| - Dépose liteaux et repose ardoises = | 14 315,76€ HT   |
| - Soit un total de                    | 30 723,34 € TTC |

Le Conseil Municipal demande des devis complémentaires.

#### **Monsieur Jean-François MEZILLE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura une révision des horaires d'ouverture de la Mairie, ainsi que des tâches des agents municipaux.

De plus, il est évoqué qu'il y a une chute d'arbres sur les bords du Lien et de faire appel à des volontaires pour déblayer. Monsieur MERIEUX verra avec les agents municipaux pour déblayer la passerelle.

Monsieur le Maire indique que le samedi 8 juillet prochain aura lieu la 2<sup>ème</sup> édition « Faites pour le climat » au Domino à Suèvres.

#### **Madame Anne-Claire LEGRAND :**

Madame LEGRAND informe le Conseil Municipal que les 2 visites de village ont été très appréciées, tout comme la fête de la musique le 30 juin dernier, qui a rassemblé environ 150 personnes pour 3 groupes de musique.

Madame LEGRAND indique que le 14 juillet est annulé.

Concernant le repas des aînés, cela aura lieu le 19 novembre prochain et des devis ont été reçus.

#### **Madame Soline BAUCHER :**

Madame BAUCHER signale un nid de poule rue du Port au Vin et demande ce qu'il en est pour les logements communaux.

Concernant le 47 Grande Rue, il est libéré et des travaux sont à prévoir.

Pour le 71 ter et quater Grande Rue, il sera libéré en août ou septembre.

#### **Madame Priscilla LESIEUR :**

Madame LESIEUR informe que le ménage au dojo sera fait par le club de judo le 8 juillet, et pour la troisième fois cette année et demande qu'il soit refait impérativement avant septembre. Elle signale

que si le ménage n'est pas fait en septembre, il n'y aura pas de cours de judo.

Madame LESIEUR demande la remise en peinture :

- Du portail et du cabanon en dur ; du cimetière,
- Du portail de l'église refait en 1995.

**Monsieur Vincent ALDEBERT :**

Monsieur ALDEBERT rend compte de la réunion du SIEOM le 5 juillet dernier.

Le passage des ordures ménagères se fera désormais par quinzaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, contre hebdomadaire actuellement.

Il a été indiqué qu'il sera interdit de mettre les épluchures dans les poubelles vertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (l'usage des composteurs sera à prévoir).

Monsieur le Maire précise que la commune se rapprochera de la mairie de Mer pour la récolte des sapins.

Monsieur ALDEBERT informe également que la collecte du papier sera également dans les poubelles jaunes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il y aura également un doublement des containers de verre.

L'usine de tri à Parçay Meslay sera bientôt terminée et des tests seront réalisés en septembre 2023 pour une plateforme opérationnelle en janvier 2024.

Séance levée à 22h30

Le Secrétaire,  
Mme Priscilla LESIEUR

Le Maire,  
M. Jean-François MÉZILLE

